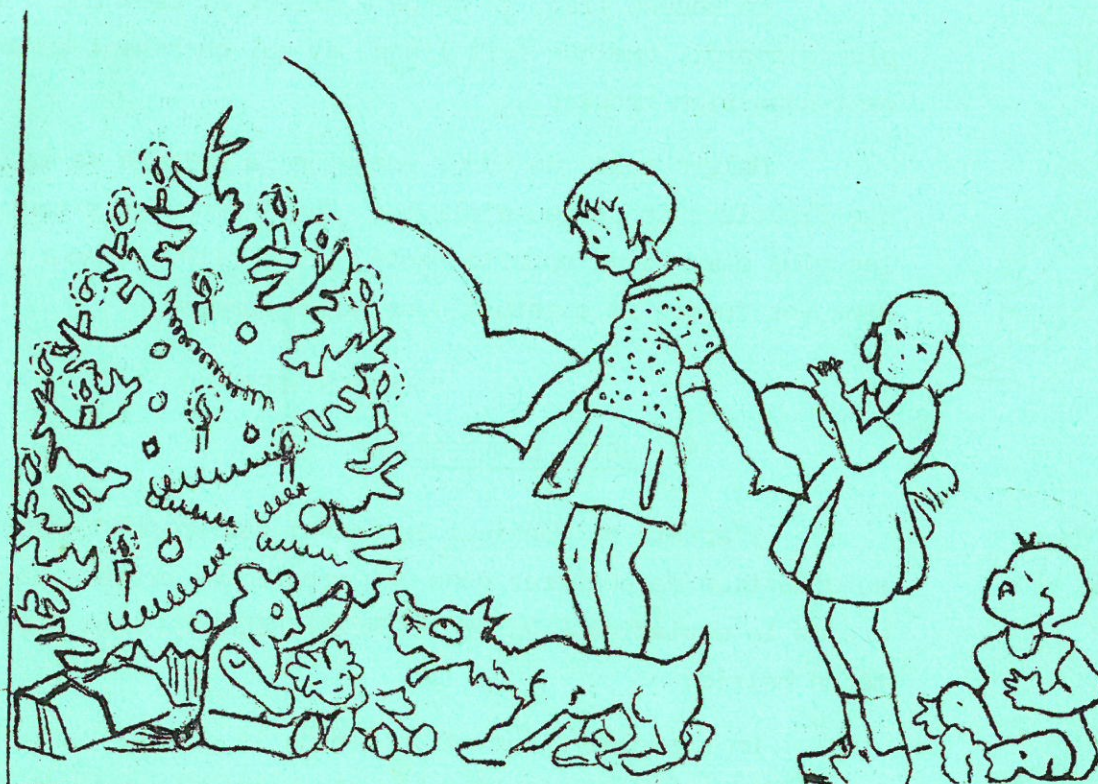


ENTRÉE-NOÛS.

THIAVILLE SUR MEURTHE DEC 89 N° 264



JOYEUX NOËL ...

BONNE ANNÉE 1990 ...

**** VOEUX ****

Dans quelques jours, Noël et l'An Neuf seront là. Deux fêtes que beaucoup célébreront en famille dans l'allégresse. Et pourtant, sur notre vieux continent érodé par les siècles et marqué par les drames de l'Histoire, que de misères, que de solitudes, que de douleurs...

Mes pensées vont en premier vers celles et ceux qui ne sont plus en bonne santé et qui souffrent dans leur chair, vers celles et ceux qui n'ont pas la joie d'être entourés de leurs enfants, de leurs parents ou d'autres êtres chers à leur cœur.

En second lieu, je songe à celles et ceux qui n'ont plus d'emploi, quelque soit l'âge, et qui cherchent désespérément sans rien trouver...

Malgré tout, en 1990, que vive la colombe de la Paix et que fleurisse le rameau d'olivier. Que l'année soit douce avec les plus démunis et apporte santé, prospérité, bonheur à tous dans vos foyers et quiétude dans notre commune.

JOYEUSES FETES !

**** VOIE EXPRESSE ****

L'arrêté de Monsieur le Préfet des Vosges concernant l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre de la déviation R.N. 59 RAON/BERTRICHAMPS peut être consulté en Mairie.

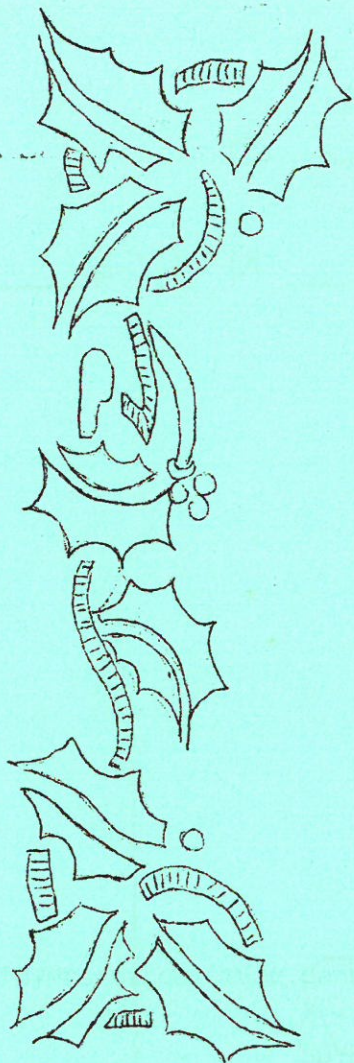
Un exemplaire est affiché dans le couloir de la Mairie. Cet arrêté expire le 31 Décembre et permet de procéder à des levés topographiques et à des travaux de sondage.

**** E A U ****

L'Entreprise CHIARAVALLI est en train de procéder aux travaux de renforcement du réseau d'eau. Durée: 2 à 3 mois.

Tout sera mis en oeuvre pour que la gêne soit réduite au maximum, en particulier en ce qui concerne les coupures d'eau et la circulation rues du Moulin et de Fagnoux. Je vous remercie de votre compréhension.

.../...:



**** CHEZ NOS SAPEURS - POMPIERS ****

Le bilan des activités du Corps à la date du 1er décembre s'établit ainsi pour l'année 1989:

♦ 212 heures de manoeuvres et d'interventions diverses parmi lesquelles il faut citer:

- * 11 sorties pour destruction de nids de guêpes,
- * 3 sorties pour feux de cheminée,
- * 1 sortie pour feux en forêt (parcelle 26),
- * 1 sortie pour accident de la circulation.

Enfin, il faut noter l'intervention, puis la garde des ruines lors du sinistre de la maison de Mr. Divoux.

Bien évidemment, il convient de citer également les manoeuvres mensuelles et les séances d'instruction.

Il s'agit là d'un bilan éloquent qui se passe de commentaires! Bravo les pompiers! et merci encore pour les services que vous rendez avec efficacité et gentillesse.

**** LISTE ELECTORALE ****

Les jeunes gens et jeunes filles habitant THIAVILLE et qui auront 18 ans avant le 28 Février 1990 sont invités à se faire inscrire sur la liste électorale.

Se présenter en Mairie avant le 31 Décembre 1989 avec une pièce d'identité. Aucune inscription n'est faite d'office. Par ailleurs, la date du 31 Décembre est impérative et les avis d'inscription sont envoyés à l'I.N.S.E.E. dès le 2 Janvier.

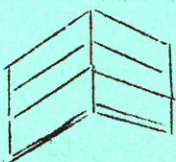
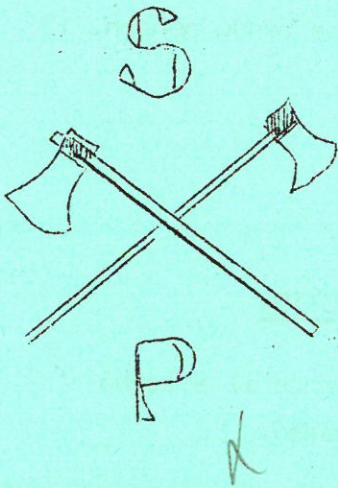
**** RECENSEMENT MILITAIRE ****

Les jeunes garçons qui ont eu 17 ans en octobre, novembre ou décembre 1989 sont invités à se faire inscrire en Mairie en Janvier 1990. Cette inscription est obligatoire.

Se munir du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

**** SAPEURS - POMPIERS (bis) ****

Monsieur Philippe JOANNARD, sapeur-pompier depuis 1976, quitte le Corps à compter du 1er décembre 1989, son emploi du



temps particulièrement chargé tant à Nancy qu'à Thiaville ne lui laissant plus une disponibilité suffisante.

Nous le remercions sincèrement pour les services qu'il a rendu pendant 13 ans au service de la collectivité.

M . J .

**** PROVERBES DE DECEMBRE ****

EN PATOIS

TRADUCTION

- | | |
|---|--|
| 1.- Quand en dêcempe, l'è tunné
L'hivér a pèssé. | Quand en décembre il a tonné
L'hiver est passé. |
| 2.- Dêcempe pra
Et n'rend m'. | Décembre prend
Et ne rend pas. |
| 3.- L'hivér a sova tolè
Po lè Saint Nicolès. | L'hiver est souvent là
Pour la Saint Nicolas. |
| 4.- Mohh è Nowé
Vaû in grè phhé. | Mouche à Noël
Vaut un gras cochon. |
| 5.- E Nowé lo moucheron
E Pâques lo guyègon. | A Noël le moucheron
A Pâques le glaçon. |

F . G .

**ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

1.- CLUB DE L'AMITIE. Tous les membres du Club remercient les nombreux participants au concours de belote du 5 Novembre dernier, ainsi que les généreux donateurs de lots. Il est réconfortant de constater toute l'affection manifestée à nos Anciens de THIAVILLE et de LACHAPELLE.

En outre, le Comité envisage de fêter dignement le dixième anniversaire de la création de notre Club, en invitant tous ses membres à se réunir le soir du 31 Décembre, à la salle Annexe du Foyer Rural, pour fêter dans la joie du Réveillon de fin d'année, les dix années d'Amitié, d'entente et de cordialité.

A . B .

2.- ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG. L'Association des Donneurs de Sang tient à remercier chaleureusement les 44 personnes qui se sont présentées au car de transfusion qui se trouvait sur la place de la Mairie le 20 Novembre 1989, de 16 h à 19 H.

.../...

Toutefois, nous regrettons que le nombre de dons soit inférieur par rapport aux autres années, à savoir: 41 dons (3 personnes n'ayant pu donner leur sang) contre une soixantaine précédemment; d'autant plus qu'en Juillet - Août de cette année, un grand besoin en sang s'est fait ressentir dans les milieux hospitaliers (ce besoin est d'ailleurs présent toute l'année).

Nous espérons que malgré ce petit nombre de collectes, le Service de Transfusion de Nancy - Brabois continuera à se déplacer à Thiaville.

Alors, n'hésitez pas à réfléchir à ce problème qui nous tient à coeur, et faites le déplacement jusqu'au car où vous rencontrerez des professionnels très sympathiques et compétents.

N'oubliez surtout pas que ce geste aidera à sauver des vies.

G . Z .

3.- LE COIN DES ANCIENS COMBATTANTS. A l'issue des cérémonies du 11 Novembre, en présence de Messieurs les Maires de Thiaville et de Lachapelle, s'est déroulé le repas traditionnel de l'Amicale des Anciens Combattants au Café du Moulin à Thiaville.

Après avoir remercié tous les convives de leur présence, le Président de section des Anciens Combattants devait dire:

" La tradition se perpétue dans le souvenir certes, mais aussi dans les habitudes puisque cette année encore, nous nous retrouvons ensemble autour de cette table dressée par nos hôtes, Betty et Nono!

Du souvenir de nos anciens, dans son allocution de tout à l'heure, Monsieur le Maire de Thiaville nous en a renouvelé tous les sacrifices, à nous aujourd'hui d'en entretenir l'esprit et d'honorer leurs mémoires. Voilà notre vocation dans une Paix retrouvée!

Aujourd'hui, 11 Novembre 1989, retrouvons l'actualité, c'est ce qui m'amène à vous parler bien sûr de notre dernière acquisition, notre drapeau !!!

Il a coûté 5 500 Francs, mais grâce à la contribution de beaucoup, nous pouvons le considérer comme un don!

* souscription des habitants des deux localités:	850 F
* dons à titre personnel: Mr. le Maire de Thiaville:	500 F
Mr. André BIETRY, Président	
d'Honneur des A. Combattants:	500 F
* subventions des Communes: Thiaville:	3 000 F
Lachapelle:	500 F

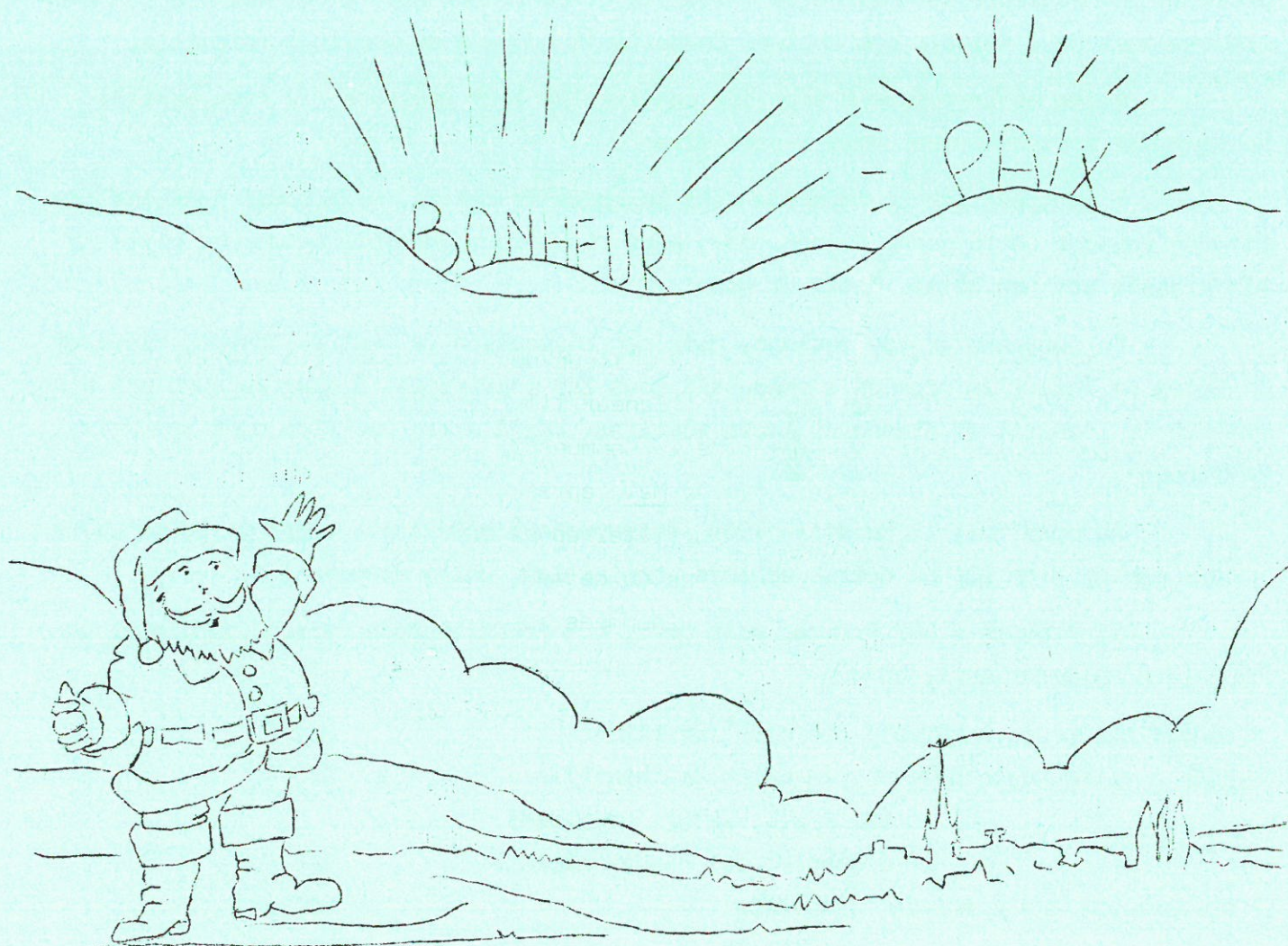
.../...

Que tous soient remerciés pour ce geste qui nous va droit au coeur, cela est une façon de plus d'honorer nos Anciens et d'encourager les actifs!... "

Et comme chaque année, c'est dans une ambiance d'amitié et de satisfaction partagées, ainsi qu'après avoir adressé des compliments mérités à Betty et Nono, nos sympathiques restaurateurs locaux, sur la qualité du repas et de leur accueil chaleureux, que nous quitions les lieux aux environs de 18 heures en se donnant rendez-vous, bien entendu, en 1990.

Ph. J.

Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL M.



THIAVILLE IL Y A 200 ANS.
=====

L'ELECTION DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE (suite)

Article 13.- La Syndic sera élu pour trois ans et pourra être continué neuf ans mais toujours par nouvelle élection.

Article 16.- L'Assemblée Municipale élira un Greffier qui sera aussi celui de l'Assemblée paroissiale il pourra être révoqué à volonté par l'Assemblée Municipale.

Un tableau était dressé:

" Communauté de

M. Syndic M. Seigneur M. Curé

Autres membres de l'Assemblée Municipale

M. payant en taille
 en vingtièmes

M. payant en taille
 en vingtièmes etc....

L'élection proprement dite

Généralité de Metz

Arrondissement d'Herbéviller

District de Vic

Subdélégation de Vic

Procès verbal de l'Assemblée

de la Communauté de Thiaville

Aujourd'hui douzième aout 1787 à l'issue des Vêpres paroissiales de La Chapelle en vertu de l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant adressée aux Syndic, Propriétaires, Habitans et Bientenans de la Communauté de Thiaville au Bureau de Vic Subdélégation de Vic et Généralité de Metz après la publication de ladite Ordonnance, se sont assemblés les Syndic, Propriétaires et Bientenans de ladite communauté au lieu ordinaire (1) pour les affaires de cette Communauté. En cette assemblée se sont trouvées les personnes ci après dénommées sans que l'ordre dans lequel elles sont rangées puissent nuire ni préjudicier à personne.

Noms des personnes qui se sont présentées et qui délibéreront.

Nicolas PARADIS

Nicolas HUGUENIN fils

Claude PITON

Isidort FERRY

Jean-Nicolas PHILIPPE

Joseph ROUILLON

(1): au lieu ordinaire pour les affaires de la Communauté: c'est la maison commune depuis environ 1780 (actuellement: 4, rue de la gare)

.../...

Nicolas LAURENT	TOUSSAINT BALLAND	Jean BOURY
Nicolas PIERRAT	Jean-Claude MATHIEU	Dominique BEJOT
Sébastien LEGER	Jean-Pierre GEORGEL	Alexis HENNEMENT
Nicolas PITON	Jean-Joseph LEGER	Joseph COLIN
Pierre MATHIEU	Pierre LITAIZE	Joseph PITON
Joseph MAIRE	Jean-Claude PARADIS	Sébastien LAURENT
Antoine CURIN	Martin DIDIER	Joseph PIERSON
Joseph BADEROT	Dominique MATHIEU	Joseph MOUGEL
Nicolas HUGUENIN	Jean-Claude MATHIEU	Christophe BOURGUIGNON
Jean-Pierre MATHIEU	François COLIN	Jean-Michel FERRY

Le Syndic a fait lecture de ladite Ordonnance de Monseigneur l'Intendant.

.....

Il a été ensuite reconnu par le Syndic après en avoir conféré à voix haute avec les Collecteurs (2) qui avaient apporté leurs rôles que la Communauté contenait soixante neuf feux et en conséquence qu'il fallait outre le Syndic élire trois membres pour composer l'Assemblée municipale.

Ensuite il a nommé pour greffier de cette Assemblée la personne de Pierre MATHIEU ici présente.

Enfin il a décidé, suivant la faculté que lui en a donné Monseigneur l'Intendant et attendu que plusieurs Membres de l'Assemblée ne savent pas écrire que toutes les élections se feraient à voix haute.

Le premier qui a été nommé est Isidort Ferry domicilié en cette Communauté depuis un an et plus et âgé de soixante et un an et payant pour ses vingtièmes dans icelle la somme de vingt quatre livres et pour sa Taille, Capitation et Accessoires la somme de septante six livres seize sols.

Le second qui a été nommé est Joseph PITON domicilié en cette Communauté depuis plus d'un an âgé de cinquante huit an et payant pour ses vingtièmes dans icelle la somme de cinq livres dix sols et pour sa taille Capitation et Accessoires la somme de trente livres onze sols;

Le troisième qui a été nommé est Jean Nicolas Philippe domicilié depuis un an et plus en cette Communauté âgé de trente deux an et payant pour ses vingtièmes dans icelle la somme de six livres et pour sa taille, Capitation et Accessoires la somme de vingt sept livres dix sols.

(Les passages soulignés ont été écrits à la main par le greffier dans les blancs de l'imprimé réglementaire)

(2) ce sont les percepteurs des impôts de Thiaville. Les vingtièmes, la Taille (Subvention en Lorraine), la Capitation sont des impôts royaux.

C . B . (à suivre)